



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration soumise par la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (FECRIS), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Lorsque les femmes sont embrigadées dans des organisations totalitaristes et autoritaires ou des groupes extrémistes violents, cela peut avoir des conséquences néfastes et dévastatrices. Ce que la société doit comprendre, c'est que les recherches internationales ont montré qu'au moins 70 % des membres de sectes dans le monde sont des femmes. Il est important de noter que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing peuvent directement contribuer à améliorer l'existence des femmes partout dans le monde grâce au processus de mise en œuvre de l'autonomisation, de l'enrichissement individuel et de la dignité.

Notre fédération accueille des femmes, des adolescentes et des jeunes filles qui ont besoin d'aide. Nous avons pu constater à quel point il est préjudiciable de vivre dans l'environnement fermé ou intellectuellement sclérosé d'une secte totalitaire où la relation de pouvoir entre le chef et les membres du groupe est totalement déséquilibrée. Le plus frappant dans cette dynamique, c'est l'impact que cela peut avoir sur les femmes et les filles. De nombreux mouvements extrémistes, voire groupes terroristes, considèrent souvent la femme comme un être inférieur qui doit se soumettre et obéir totalement aux hommes sans remettre en cause les ordres qui émanent de ces derniers. Une secte bien connue a d'ailleurs décrété que le cerveau d'une femme équivalait à la moitié de celui d'un homme. Cela montre qu'une doctrine sectaire peut être à l'origine de politiques qui vont à l'encontre des attentes de la société en termes de droits des femmes et que ces dernières sont plus vulnérables face aux abus de pouvoir dans les sectes. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing souhaitent que les femmes agissent en connaissance de cause et qu'elles bénéficient d'une éducation de qualité sur les droits sociétaux et l'autonomisation. C'est lors de l'étape de la mise en œuvre que des mesures concrètes peuvent être prises.

Les attentes sociétales et l'exercice des droits fondamentaux sans discrimination ni préjudice sont universels et s'appliquent aux sociétés libres et démocratiques. La réalité de la vie des femmes dans les sectes contraste vivement avec ces objectifs mondiaux. Il est important de bien comprendre que la relation de pouvoir déséquilibrée, ainsi que le type d'existence et les politiques imposées dans les sectes enfreignent les droits fondamentaux des femmes et des filles.

Dans le chapitre sur les objectifs du Programme d'action de Beijing, on peut lire: "Elle repose donc sur le principe du partage des pouvoirs et des responsabilités entre hommes et femmes dans les foyers, sur les lieux de travail et, plus largement, au sein des communautés nationales et internationales". Notre fédération sait à quel point il est important que les femmes membres de sectes soient informées et éduquées à propos des droits et des privilèges qui existent à l'extérieur de leur groupe totalitaire. Beaucoup de sectes n'accordent qu'un rôle très limité et prédéfini aux femmes et aux filles. Elles occupent des rôles et des postes subalternes dans leur monde fermé et sont coupées de la société en raison de l'endoctrinement et des pratiques du groupe. Nous avons constaté que de nombreuses sectes destructives obligeaient les femmes à renoncer à leur autonomie personnelle en leur interdisant d'accéder à l'enseignement supérieur, d'occuper des emplois mieux rémunérés ou de progresser dans leur carrière. Le danger pour les femmes et les filles réside dans l'autorité absolue autoproclamée qu'exercent les dirigeants des sectes et dont ils abusent.

Il est important de reconnaître que cette mainmise totale du dirigeant, qui exige une vénération totale et prend toutes les décisions, y compris les plus anodines relevant de la sphère personnelle et individuelle, a un effet délétère sur la vie quotidienne des femmes et enfreint leurs droits.

Il est important de savoir que la plupart des membres des sectes ont une intelligence supérieure à la moyenne, sont issus de milieux stables, ne souffrent pas de maladie mentale et n'ont aucun antécédent dans les sectes. De nombreuses femmes membres de secte sont très talentueuses et sont attirées par des groupes idéalistes qui prônent l'auto-perfectionnement et l'édification d'un monde meilleur. Leur potentiel de croissance et leur capacité à contribuer à la société au sens large peuvent être sévèrement limités en raison du contrôle qu'exerce la secte sur la quasi-totalité des aspects de leur vie personnelle. Il est important de considérer les divers éléments du Programme d'action de Beijing et de les appliquer d'une manière véritablement pertinente pour les droits et l'autonomisation des femmes et des filles embrigadées dans des sectes destructives en cette année 2015.

Notre fédération a remarqué que de nombreuses femmes enrôlées dans ces sectes étaient systématiquement victimes de pauvreté en raison des règles et des politiques sectaires très restrictives. Bon nombre d'entre elles ne peuvent occuper des emplois rémunérés car elles n'ont pas suivi d'études dans le monde extérieur et celles qui sont éduquées sont reléguées à des tâches subalternes qui n'interfèrent pas avec les obligations ou les ordres de la secte. En raison de l'hostilité de la secte vis-à-vis des personnes de l'extérieur ou n'appartenant pas au groupe, il est difficile d'accéder aux lois sur le travail qui protègent les droits des femmes en milieu professionnel. La plupart des sectes exigent des sacrifices financiers et bon nombre d'entre elles demandent une contribution financière à leurs membres s'ils veulent conserver un statut actif. Il faut noter que la santé financière à long terme des membres actifs se détériore en raison des pratiques financières des sectes. Souvent, les femmes se retrouvent dans une situation économique précaire et les États membres sont contraints d'absorber les coûts et de pallier ces déficiences. Nos professionnels ont découvert que certaines sectes ne fournissaient pas de soins médicaux à leurs membres ni de prestations retraite à ceux qui avaient toujours été loyaux et s'étaient sacrifiés en travaillant pour la secte.

Les autres domaines préoccupants qui concernent les droits des femmes et des mineurs sont les sévices sexuels et la violence à l'égard des femmes de tous âges. En cette année 2015, la protection des femmes membres de secte contre ces sévices et ces violations, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, serait d'une aide capitale et permettrait de prévenir les violences susceptibles d'avoir un impact sur le reste de leur existence. Les mineurs et les enfants en bas âge sont incapables de se protéger contre la violence et les sévices sexuels lorsque rien n'exige que ces actes soient dénoncés. La mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing peut fournir des outils supplémentaires pour protéger les femmes et instaurer des procédures de reddition des compte afin de prendre des mesures contre les prédateurs et les pédophiles qui doivent être mis hors d'état de nuire. Notre fédération reçoit sans cesse des rapports qui indiquent que des femmes et des filles sont manipulées sexuellement, contrôlées et exploitées. En raison des abus de pouvoir, elles doivent continuer à se conformer et à subir des violences et des sévices sous peine d'être punies. Des ressources pertinentes peuvent autonomiser les femmes et les mineurs qui doivent impérativement échapper à l'environnement dangereux et destructeur des sectes.

Les relations antagonistes avec le monde extérieur privent les femmes de l'appui normal de leur famille et des systèmes de soutien mis en place par la société tandis que la violence et les sévices sexuels perpétrés dans la secte provoquent de véritables crises qui exigent impérativement une aide extérieure. Il faut également noter les conséquences à long terme causées par les sévices sexuels et les abus de pouvoir. Par le biais de la violence, certaines sectes imposent le célibat, des mariages arrangés ou des relations sexuelles non consenties. Il n'est pas rare que les femmes soient forcées de recourir à l'avortement lorsque leur grossesse contrevient aux objectifs du groupe (notamment pour des raisons financières puisque cela pèse sur les ressources de l'organisation). Nous sommes convaincus que la victimisation en série des femmes et des mineurs dans les sectes est une aberration sur le plan humain et que plusieurs parties de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing s'avéreraient très utiles pour lutter contre ces violations inacceptables.

Notre réseau d'aidants s'est rendu compte que les femmes étaient plus vulnérables face aux sectes parce que ces dernières leur offrent la sécurité et des réponses dans un monde où la culture environnante peut exacerber leur sentiment d'insécurité. Les sectes attirent et rassurent les personnes fragilisées sur le plan professionnel ou personnel, celles qui n'ont pas suffisamment confiance en elles ou qui n'ont pas d'objectif précis pour l'avenir. Une fois que les femmes et les filles parviennent à quitter ces environnements étroitement contrôlés, elles doivent avoir accès à une éducation de qualité et être informées sur leurs droits et sur les ressources disponibles pour leur autonomisation. Notre fédération s'engage à aider ces femmes et ces filles conformément aux directives éthiques fournies dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Il devrait y avoir des procédures permettant de porter plainte et de signaler les violations conformément aux recommandations de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les groupes identifiés dans les plaintes devraient être clairement signalés et les dossiers devraient être conservés. Il est important que ces procédures soient conformes à toutes les lois applicables.

Il devrait y avoir un examen annuel pour vérifier toutes les plaintes reçues et prendre des mesures.
